

Analyse lexicale d'une «pierre de Rosette» du français en Angleterre au XV^e siècle. (C. Nissille, ATILF-Nancy Université-CNRS)

Une nouvelle facette de l'enseignement du français en Angleterre, celle de l'apprentissage par la traduction, pourrait apporter certaines informations sur le lexique dans la tradition anglo-normande. La découverte d'exercices –ou devrait-on dire, pour l'instant d'«un» exercice– de traduction à visée didactique permet non seulement de faire le lien entre les différents moyens que nous connaissons à ce jour pour enseigner le français en Angleterre pendant le Moyen Âge, mais aussi de révéler la perception de la langue française par un traducteur insulaire, certainement pur produit de son temps et de son système scolaire.

C'est donc une «pierre de Rosette»¹ qui nous est parvenue, et nous nous proposons d'isoler certains lexèmes afin d'en dégager leur réception particulière.

Texte

Le texte dont il est question ici est un fragment de *La Somme le Roi*² d'une centaine de folios (ms. Oxford Magdalen 188, ff. 9r-102v; DEAN 1999: §678r), traduit en latin et en moyen anglais. Il compose la majeure partie du manuscrit Oxford 188, daté (DEAN 1999) du deuxième quart du XV^e siècle, qui comprend en outre une partie de la version longue en latin de l'*Orthographia Gallica* (ff. 1r-4v; DEAN 1999 : §287), un *Nominale* trilingue³ français-latin-moyen anglais (ff. 4v-8r), une version d'*Ars Dictaminis* (DEAN 1999: §317) suivi de deux lettres modèles en français (ff. 8r-v).

La Somme le Roi, dont il nous reste une centaine de versions tant dans les bibliothèques françaises que dans les bibliothèques anglaises⁴, semble avoir connu une diffusion internationale puisqu'elle a fait l'objet de nombreuses traductions dans diverses langues au cours du Moyen Âge: provençal, italien, espagnol, flamand et anglais (CARRUTHERS 1986: 17-8). Ces deux particularités, qui indiquent l'engouement pour ce texte pendant le Moyen Âge, en font un témoin précieux. Tout d'abord, nous pouvons le considérer comme une oeuvre marquante pendant une période assez longue, ce qui peut expliquer le choix de ce texte pour un exercice de traduction. De plus, son succès sur sol anglais a permis de voir naître plusieurs traductions⁵, deux parmi celles-ci bénéficiant d'une grande diffusion. Ces deux traductions, *The Book of Vices and Virtues* (BVV; FRANCIS 1942) et *Ayenbite of Inwyt* (AI; GRADON 1965), nous permettent de profiter de témoins pour une comparaison avec la version du manuscrit Oxford Magdalen 188, et peuvent ainsi jouer le rôle de pierre de touche.

¹ Formule proposée par Kristol dans un article de 2001: «Le ms. 188 de Magdalen College Oxford: une «pierre de Rosette» de l'enseignement médiéval du français en Angleterre?», *Vox Romanica* 60, 149-167.

² *La Somme le Roi* appelée aussi *Livre des vices et des vertus* a été composée à la demande du roi de France Philippe III le Hardi en 1280 par Frère Laurent, frère dominicain et confesseur du roi. Cette oeuvre est en passe d'être éditée par Anne-Françoise Leurquin-Labie et Edith Brayer.

³ Celui-ci est composé d'une liste des nombres cardinaux et numéraux, des jours de la semaine, des mois, des jours de fête, des adverbes, des participes, des conjonctions, des prépositions, etc., (DEAN 1999: §300) ainsi que d'un glossaire des réalités domestiques (DEAN 1999: §302; édité par OWEN 1929: 146-6).

⁴ Grand nombre de ces copies sont anglo-normandes.

⁵ Léo Carruthers mentionne qu'il existe en effet onze versions anglaises de ce texte, parfois fragmentaires, connues à ce jour auxquelles vient s'ajouter celle du MS Oxford Magdalen 188.

Les traductions latines et anglaises sont présentées en regard du texte source, un peu à la manière de gloses dont elles partagent en partie l'aspect littéral. En effet, la traduction en latin –et dans une moindre mesure en moyen anglais– est un mot à mot fidèle, ou presque, calqué sur le français aux dépens de la syntaxe de la langue cible. Certains phénomènes semblent être plus précisément traités et soumis à des traductions multiples. A titre d'exemple, citons simplement la négation et le sujet indéterminé *l'en*. La négation discontinue *ne + V + pas* est traduite par le latin *non + V + omnino/aliquomodo/quovismodo/nullo modo* et en anglais par *not + V + (in) nowise/ (in) enywise* ou, plus rarement, par les formes simples latine *non + V* et anglaise *V + not*. En ce qui concerne le pronom sujet indéterminé *l'en*, Kristol nous présente la situation ainsi:

Dans l'ensemble du manuscrit, on compte 88 occurrences du sujet indéterminé *l'en* traduits en latin et en anglais. Or, il me semble caractéristique que les traductions cherchent manifestement à explorer toutes les équivalences possibles en latin et en anglais: aux 88 occurrences de *l'en* correspondent 13 traductions différentes en latin et 10 traductions différentes en anglais. En plus, les traductions latine et anglaise sont largement indépendantes. Même si certaines séries sont relativement fréquentes (10 occurrences pour la série *l'en - quis - he*, 8 occurrences pour la série *l'en - quis - man/men*, 8 occurrences pour la série *l'en - ille - he*, etc.), on observe peu de stéréotypes: la plupart des traductions latines sont associées aux différentes traductions anglaises. Très souvent, différentes traductions alternatives se trouvent d'ailleurs à la même page du manuscrit; la recherche de la variation stylistique est évidente (KRISTOL 2001:156).

Ces particularités nous obligent à considérer cette traduction comme dépassant le simple exercice de thème ou de version et à se poser la question du statut de ce texte. Avait-il comme but de servir d'exercice personnel à un étudiant désireux d'acquérir la langue ou de manuel à un professeur cherchant à illustrer une grammaire dont les contours ne sont pas encore bien définis, ni dans son appréhension théorique ni dans son application?

On peut d'ailleurs observer que cette «grammaire floue» (BURIDANT 1996:111) n'est pas sans donner du fil à retordre aux scribes insulaires dont les connaissances en français peuvent parfois sembler approximatives. C'est d'ailleurs le cas de notre scribe-traducteur qui tombe dans divers pièges graphiques, morpho-syntaxiques, lexicaux, etc. Ces problèmes d'identification des formes rencontrées sont dus principalement à deux facteurs: tout d'abord au décalage diachronique et diatopique qui existe dans la réception d'un texte continental de la fin du XIII^e siècle par un scribe possédant des connaissances scolaires de la langue insulaire du XV^e siècle⁶. Un deuxième point sensible apparaît dans la gestion de la *varietas* (BURIDANT 1996) qui pose le problème plus général des formes jugées équivalentes. En effet, une tendance à l'identification d'un mot d'après sa forme plus que d'après le contexte semble se dessiner dans l'appréhension du texte par le traducteur, ce qui l'amène souvent à prendre une forme pour une autre lorsqu'elles partagent une ressemblance graphique. Puisque nous avons la chance de pouvoir comparer à vif la traduction avec le texte source, la question d'une éventuelle version modèle corrompue ne se pose pas.

Il est ainsi possible d'observer le processus de réception du traducteur qui va passer le texte à travers le filtre de ses connaissances parfois un peu approximatives, lacunaires et surtout diatopiquement et diachroniquement éloignées du texte initial.

Le problème majeur de ce texte est qu'il s'agit du seul exemple de ce style connu à ce jour, ce qui peut lui conférer un aspect anecdotique. L'absence totale d'informations explicites fait de cette œuvre «un tout petit monde», qui a la qualité de nous fournir un corpus tout à fait cohérent mais le défaut de l'isoler quant aux informations que l'on peut en extraire.

⁶ On peut observer des problèmes d'identification du système bicasuel, des pronoms personnels en position disjointe, des neutralisations de l'opposition *ie, ei, oi, e* dues à des habitudes graphiques anglo-normandes, etc. Voir à ce propos NISSILLE 2005.

Cependant, les diverses particularités précédemment énoncées permettent d'inclure ce texte dans un contexte plus large, et donc de dépasser l'anecdote.

Tout d'abord, au vu du contenu global du manuscrit, il ne fait pas de doute que l'on peut l'inscrire dans une tradition d'enseignement et des *codices* –compilations de divers manuels utilisés dans les cours de langue– qui la composent. Cet exercice pratique expliquerait ainsi comment, outre par la lecture de textes, la syntaxe était enseignée. Si cette hypothèse est exacte, nous sommes en droit d'espérer découvrir d'autres exercices de ce style, peut-être négligés par les tendances éditoriales actuelles.⁷ L'apprentissage par la traduction (que ce soit thème ou version) était d'ailleurs fréquente pendant la période qui nous intéresse, même si nos connaissances actuelles concernent surtout l'enseignement des langues savantes.

Deuxièmement, ce texte s'insère dans une importante tradition de traduction. Carruthers, dans son recensement des diverses traductions qui nous sont parvenues (CARRUTHERS 1986), atteste que même si celles-ci ont été indépendantes, basées directement sur différents manuscrits français et sans consultation d'une version précédente, elles présentent cependant toutes les mêmes caractéristiques: une compréhension du français assez faible ainsi qu'une volonté du traducteur de rester fidèle à son texte original, le conduisant à une traduction littérale parfois servile. Et les premières comparaisons avec AI et BVV nous ont en effet déjà permis de voir des «fautes» ou «interprétations» communes et d'ébaucher ainsi une typologie des particularités ou erreurs dans la réception des textes continentaux en Angleterre (NISSILLE 2005).

Ces premières conclusions viennent appuyer l'hypothèse initiale: bien que cet exemple soit isolé, il s'inscrit néanmoins, quant à l'enseignement qui en découle et ses caractéristiques linguistiques, dans une tradition établie.

Processus d'identification

Dans l'analyse du processus d'identification des formes par notre traducteur, il faut garder en mémoire les deux particularités des langues cibles et leur rapport de filiation complexe et particulier au français. En effet, dans cette Angleterre triglossique, les langues cibles (le latin et l'anglais), en contact constant avec le français, sont apparentées à la langue source en amont ou en aval. Pour le latin, il s'agit bien sûr d'un lien étymologique, alors que l'anglais s'en rapproche par les nombreux emprunts faits au français d'Angleterre depuis le XI^e siècle. Le rapport de parenté qui existe entre ces trois langues va donc permettre au traducteur l'utilisation de leur ressemblances –ainsi que de leur dissemblances– et influencer la traduction.

Pour cette analyse, il convient en outre de distinguer le processus d'identification de celui d'illustration, tous deux intrinsèques à toute traduction.

En ce qui concerne le processus d'identification des formes rencontrées, l'appréhension de la langue par le traducteur passe par son trilinguisme et la gestion des langues en présence. Une analyse en cours (NISSILLE, à paraître) a permis de mettre à jour une conscience «étymologique» assez fine. Quant au processus d'illustration, les deux langues cibles semblent jouer des rôles différents et complémentaires. De manière générale, la traduction latine est très littérale alors que la traduction anglaise est plus idiomatique. Ces deux langues

⁷ Ce manuscrit a certainement été délaissé par les éditeurs pour des raisons aisément compréhensibles: pauvre apport d'un point de vue des manuels d'enseignement, il contient uniquement des versions bien connues et déjà éditées; de plus la version de *La Somme le Roi* ne semble présenter, au premier abord, qu'une traduction maladroite.

bénéficient naturellement de statuts particuliers: le latin est une langue savante théorisée et apprise tandis que l'anglais est une langue maternelle soumise à la variation et en cours d'élaboration, rejoignant sur ces deux derniers points les particularités du français. Leur complémentarité est donc acquise, et permet de circonscrire la langue source de manière fine. Le traducteur va le plus souvent privilégier des calques morpho-syntaxiques et les formes étymologiques pour la traduction en latin, alors que la version anglaise semble se porter garante du sens.

Le traducteur a ainsi le choix de privilégier ou non les correspondances formelles, ou de faire jouer les équivalences.

Lexique

Pour le traitement du lexique, il faut donc faire la différence entre deux sortes de traductions: une traduction littérale, lorsque le traducteur va privilégier des formes semblables et baser ainsi l'enseignement sur les correspondances, et une traduction que l'on pourrait appeler «contrastive» lorsqu'il utilise différents équivalents indigènes propres aux langues cibles. Dans ce dernier cas –et il faut considérer que cela comporte un «effort» (WITTLIN 1976:603)– l'illustration et l'enseignement privilégient le sens.

L'on peut donc pour chaque lexème se pencher sur la manière dont il est traité, entre traduction littérale et traduction contrastive. Ceci permet d'observer par quel biais chaque forme est exemplifiée, et donc d'en déduire la réception de la langue par le traducteur ainsi que ses connaissances lexicales. De ce fait, il est possible d'isoler certains lexèmes peut-être peu fréquents en anglo-normand ou possédant un sens différent. Nous pouvons ainsi soupçonner des «modes» lexicales, justifiant que certaines formes soient rares ou inusitées dans cette variété de langue.

Enseignement

Au niveau de l'enseignement, tout d'abord, il faut distinguer trois cas de figure dans le domaine du traitement du lexique.

Parfois le traducteur va avoir recours à une traduction «unique», pour laquelle l'équivalent est toujours le même. L'appréhension d'un mot d'une manière univoque peut soit témoigner d'une connaissance partielle de l'une des langues, soit attester le caractère technique ou particulier de ce mot (langue religieuse, langue juridique, réalités familières, etc.).

Alme, anima, soule (13r, 23r, etc.); **richeces**, divicias, richesses (29r, 37v, etc.); **seignour**, dominus, lord (10r, 10v, etc.); **se repentire**, se penitere, to repente (44r, 45r, etc.)

Dans un deuxième groupe doivent être considérées les traductions que nous pourrions appeler «alternatives», pour lesquelles l'équivalent varie selon différents critères (de sens, de contexte, mais aussi phonétiques et grammaticaux, etc.).

Repentance ; compuncionem, repentaunce (44r); compuncionem, penaunce (45r); condolenciam, forthyngkyge (32v); penitentiam, penaunce (40r)

Vilanie : rusticitate, harlotrie (90v); turpia, harlatrye (48r); scurilitas, harlotrie (28r); rusticitas, uncurtosie (28v); rusticitatem, ungentilness (28v); turpitude, harlotrye (28r); turpitudinem, felthe (28r)

Mais le plus intéressant dans le traitement du lexique est sans conteste le cas des traductions «cumulatives». Il s'agit de la présence de binômes synonymiques insérés dans la traduction (binômes synonymiques syntagmatiques) ou, et nous avons choisi de le présenter entre parenthèses, sous forme d'une glose ajoutée en dessus de la ligne de traduction (binômes synonymiques paradigmatisques):

Vilainement : rustice, vileynously (kerlike) (62r); rusticaliter (turpiter), knavoslyche (99v); turpiter, foule (100r)

L'apparition de binômes synonymiques peut avoir plusieurs fonctions non exclusives. Traditionnellement, lorsqu'il s'agit de traduction de latin en langue vulgaire, les gloses explicites, doublets, etc., sont, pour le traducteur, les outils permettant de préciser le sens d'un mot, d'expliquer une réalité antique ou encore d'introduire un néologisme (BURIDANT 1983:125). Dans le cas qui nous occupe ici, ils jouent ces mêmes rôles formels et sémantiques: il faut simplement inverser le processus langue savante vers langue vulgaire afin de les analyser.

Le traducteur va ainsi parfois juxtaposer forme littérale et forme équivalente afin de jouer sur la parenté formelle et de préciser le sens grâce au deuxième terme. C'est-à-dire permettre de faire correspondre forme et sens.

Au niveau du latin, il lui suffit d'introduire l'étymon du mot français à traduire:

aimer: se invicem diligunt (vel amant); them loven togedre (66r); **amour**: appetitus (amor); love (52v); **devourer**: devorare (deglutire); devoure (86r); **taverne** : taberna (caupona), taverne (86r)

En ce qui concerne la traduction anglaise, le binôme synonymique présente dans ce cas un emprunt, directement motivé par le mot français qu'il traduit, et un mot indigène (ou parfois un autre emprunt déjà attesté dans la langue):

grant merciz ; *gracias magnas tibi*, thonkes (or *grant mercy*) to the. (24r)
Consentement : *concupiscenciam* , consente or *desire* (17r)

Par contre, lorsque le traducteur cherche à préciser le sens d'un lexème, notamment dans des cas de polysémie, les deux termes traduisent à titre égal des acceptions différentes du terme français:

Pleurer [cez pechiéz]: *lacrimatur* (*lamentatur*) ; weyleth (wepith) (77v)

A quelques occasions, les deux efforts précités se conjuguent:

sicut illi jejunant *propter* assiduitates temporales usque ad nocte (*vesperum*)
aussi com il jeunent pur les bosoignes temporiex jusque a nuit (79v)

Il y a certainement, dans ce dernier exemple, l'envie de présenter à la fois la forme étymologique et la forme indigène, mais aussi d'illustrer les différents sens du mot *nuit*. C'est-à-dire non seulement le «laps de temps qui s'écoule entre le coucher et le lever du soleil» (latin *nocte*), mais aussi le «moment où le soleil se couche» (latin *vesperum*). D'autres citations viennent appuyer cette analyse:

of lecherie and of gloteny And therfore that suche synnes
ex luxuria et de gula et *propter hoc quod talia peccata*
de la lecherie et de la gloutonnie et pur ce que tiex pechi-

rysen comunely in the taverne that is the welle of synne
surgunt *communiter* in taberna (caupona) que est fons (origo) peccati
éz sourdent comunelment en la taverne qui est fontaine de peché (86r)

For it is contrary to the holy goost *that* es the welle of alle goodnes
Quia illud est *contrarium sancto spiritui* qui est fons (sive origo) omnium bonorum
Car il est contraire au saint esprit qui est fontaine de touz biens. (44r)

Dans ces deux exemples, il est possible qu'en plus de la la volonté de fournir une correspondance formelle se manifeste celle de faire la différence entre l'emploi figuré qui est attesté pour les deux mots, «source, origine, cause», et un emploi plus concret, «source, fontaine, eau de source», qui n'est quant à lui attesté que pour *fons, fontis*.

Perception de la langue

Ces illustrations sont bien entendu fonction de la perception de la langue par notre traducteur. Pour analyser cette perception, il faut évidemment faire la différence entre les limites personnelles du traducteur et certaines particularités qui semblent appartenir à un phénomène linguistique plus général.

Limites personnelles

Un bon nombre de mots non traduits semblent simplement appartenir à un lexique inconnu du traducteur. Ses connaissances quant à la langue française sont scolaires et certainement limitées à des domaines d'application précis. Cela restreint les champs sémantiques autant que l'appréhension de la polysémie des formes selon le contexte dans lequel elles apparaissent. Le bagage du traducteur est ainsi confiné à certains secteurs: la traduction comporte des manques touchant particulièrement les mots désignant des réalités de la sphère domestique, de même que les termes de société et le lexique administratif⁸.

Lexique administratif:

Baretter, barat, chalongier, chalonge, chatel, oubléz, repostaille, terme, termoient, barre, conchiement, corvees, creanté, loiaux, loier, lointains, rançons, tailles

Termes concrets, désignant des réalités particulières:

chavesouriz, chuete et hyene

Termes de société (et/ou archaïsmes):

Goupille, recreans, caoursins, qui ne sert et ne parsert son loier pert

⁸ Cette dernière observation est en contradiction avec nos présupposés quant à un scribe anglo-normand évoluant dans une tradition pour laquelle la langue administrative est le français. Son profil linguistique mériterait d'être étudié plus précisément afin de nous permettre de comprendre ces lacunes.

Autre:

Contrefete, couciaus, courpes, honnir, mue, non chalant, eschoichent, escorchent, espi, espoventable, estrangéz, estrepent, ruser, raiembent (x2), a rebours, reverse (x2).

Variation diachronique

En ce qui concerne les archaïsmes, les adverbes *ainz* et *ançois* –peu à peu remplacés par *mais* en moyen français– sont de bons représentants du processus de réception du texte. Ces adverbes sont certainement inconnus du traducteur qui les identifie, par une analyse graphique, à d'autres formes peut-être plus courantes.

Pour *ainz*, il postule dans une occurrence anecdotique une forme *à vis –qui pourrait signifier «à volonté»– par le biais d'une interprétation erronée du jambage ainsi qu'une déglutination:

god byddith hym to faste. the wombe saith nay at wille ete thou longe and a treet.
deus ipsum precipit jejunare/ Venter dicit quod non: ad libitum comedas longe
diuturne et successive
**diex li commande a jeuner. li ventres dit que noun: ains mangeras longument
et atret. (77r)**

Mais dans la majorité des cas il l'interprète comme une variante de la forme *ainsi*:

but they be not as ben malicious
sed non sunt sicut sunt maliciosa
(...) mes ne sont ainz sont dommageuses (...) (89r)

Quia sic venit mors qui [...]
Car ainz vient la mort que l'en en sente les mors. (94v)

La forme *ançoit*, quant à elle, est identifiée à une seule reprise comme l'adverbe *ainsi*:

And the thother saith: «^{doo} not soo thou shalt faste somuche that thou be leve and pale»
Alter ait «non facias taliter: jejunabis tantum quod tu sis macer et pallidus».
Li autre dit: «non feras ancois juneras tant que tu soies megres et pales». (81v)

Dans ses autres occurrences elle n'est simplement pas traduite (quatre occurrences).

Varietas

paronymes

Ce problème d'identification des formes dépasse les seuls facteurs diachroniques et diatopiques. C'est un problème de gestion de la variété et de la difficulté du traducteur à différencier des formes qu'il considère certainement comme semblables.

C'est le cas présenté par *racine* (< RADICINA) et *rainssaus* (< *ramuscellus, «petit rameau»). A plusieurs reprises, *rainssaus* est traduit par *radix* et *rote* ou est laissé sans équivalent. Deux corrections par le scribe indiquent la confusion qui existe pour lui entre ces deux termes qu'il a traduit par le même lexème latin *racemus* («grappe») avant de corriger son erreur:

This vice is ful evel rote
hoc viciū est unus nimis malus ~~raemus~~ radix
Cest vice est .i. trop mal racine (...) (47r)

springen many boughes that ben many greet synnes
crescunt multi raemi qui sunt multa grandia peccata
(...) issent mult de rainssaus qui sont mult grantz pechiés (52v)

formes affixées

Dans le même processus, certains préfixes empêchent le traducteur d'identifier correctement les formes rencontrées. L'exemple le plus frappant est celui du préfixe *re-* marquant la répétition, le renforcement, la réciprocité ou le retour à un état antérieur. Les formes présentant ce préfixe ne sont pas traduites ou sont réinterprétées:

ravient (fol. 88r), *rebee* (fol. 43v), *rechief* (fol. 88r).
resont, a) pris pour «resssembler», < SIMILARE : *assimilantur*, *ben like* (94r) ;
b) pris pour une forme issue de RESUMERE⁹ «ressaisir, prendre de nouveau» : *sumunt*, *take* (100r) ;
c) pris pour «résonner» < RESONARE, *resonent*, *sounen* (89v)¹⁰

Traitements particuliers

Quelques lexèmes, parmi ceux soumis à une traduction particulière et illustrant les processus susmentionnés, peuvent être analysés plus précisément.

Pour ce faire, et afin de voir des tendances se dessiner au niveau du lexique, il est important, de ne pas se limiter à l'analyse proposée par les ouvrages lexicographiques mais de chercher la cohérence au sein même de la tradition de notre texte¹¹; c'est-à-dire qu'il est nécessaire de prendre en compte les lexèmes soumis à la même traduction à l'intérieur du corpus ainsi que les leçons des autres traductions de ce texte (AI et BVV).

I. S'abandonner à

Le verbe *s'abandon(n)er a* a été interprété de trois façons différentes dans notre corpus (voir *annexes*).

⁹ Cette forme est attestée dans FEW 10, 327b qui donne uniquement le sens de «reprendre (un objet qu'on a jeté)».

¹⁰ For *ther* is oon manere of spekyngis of ydel wordes
Quia unus est, modus locucionum vanarum
Car il sont unes paroles vaines (...) (89r)

And they sounen a speche curieuse
Et si *resonent unam loquelam curiosam*
Et si resont unes paroles curieuses (...) (89v)

¹¹ Il faut, pour cette analyse, éviter le raisonnement en boucle qui amènerait à tenter de saisir la perception du mot français uniquement à l'aide des traductions latine et anglaise ponctuelles. En effet, ces équivalents sont eux-mêmes polysémiques, en particulier en ce qui concerne l'anglais qui reste à cette époque une langue aussi souple et peu normée que ne l'est la langue source.

Tout d'abord, dans le premier exemple (I.1.a), le sens qui est rendu par la traduction est celui de «soumission, sujétion» –*humiliant, (subiciunt); submitten*– dans le fait de se livrer à une activité de prostitution.

Dans un autre contexte (I.1.b, c), celui de s'adonner à un péché, c'est le sens de «lien», d'«enchaînement; obligation» –*se obligant, bynden hem*– qui est mis en avant par le traducteur. Les verbes *obligo* et/ou *bynden* sont d'ailleurs utilisés dans d'autres contextes pour traduire *etre tenu de* et *lier* (I.2.a et b).

Et enfin (I.1.d), par la formule latine *se donant*, c'est le sens de «s'adonner à, se livrer à» qui est choisi pour rendre le contexte d'acte de parole.

En confrontant ces traductions avec le sens général donné à ce verbe par les dictionnaires consultés¹², «s'adonner, se laisser aller, se livrer (à qqch); s'offrir, se présenter (à qqun)», on voit apparaître un sème nouveau pour trois des exemples mentionnés (a, b et c). En effet, aucun des dictionnaires de langue ancienne ne mentionne, pour le verbe *s'abandonner*, le sens de soumission et d'obligation qui est présent dans notre texte. Les deux traductions anglaises que nous possédons, BVV et AI, proposent quant à elles et pour chacun des contextes l'équivalent plus général *given*.

Une des hypothèses, pour expliquer ce traitement particulier, est que le traducteur tente d'explicitier le contexte: s'humilier, s'abaisser à la prostitution; s'enchaîner à un péché; s'adonner au fait de parler.

Une autre explication, qui s'intègre dans la tendance du traducteur à analyser les lexèmes d'après leur forme, est de postuler une appréciation passant par le mot *bandon* «pouvoir, contrôle», et *estre a bandon* «être à la merci de» (AND2). L'AND2 donne d'ailleurs une entrée *banduner* avec le sens de «se soumettre à, s'abandonner à». Il pourrait donc s'agir d'une forme particulière à l'anglo-normand: par le biais de la ressemblance formelle avec la forme *bandun* le sens du verbe peut de ce fait s'étendre à «se soumettre à».

II. Laid

Le lexème *laid* a été traduit à une occasion par une paire synonymique: *insipiens, unwys or lowde* (II.1.a). Le traducteur cherche ici à rendre le sens d'«idiot, bête, insensé; ignorant, déraisonnable». Ce même sens est présent dans les différentes occurrences de cet adjectif (II.1.b, c et d). En analysant les autres lexèmes traduits de la même manière, à savoir *sot* (II.2.a) et *fol* (II.2.b, d, e et f), on s'aperçoit que l'idée de sottise est tout à fait la même.

Pourtant la lexicographie de l'ancien français¹³, pour le lexème *laid*, ne semble pas prendre en compte cette notion de «sottise» ou de «déraison», mais insiste plutôt sur les idées de laideur physique et morale et de corruption. De plus, contrairement à ce qui a été présenté pour le verbe *s'abandonner*, il n'est pas possible dans les citations de dégager de contextes thématiques particuliers qui pourraient expliquer ce choix. Les traductions de BVV et AI ne permettent pas d'obtenir de réelles informations sur la réception de cette forme par d'autres traducteurs. En effet, l'équivalent anglais utilisé pour toutes les occurrences et de manière univoque est *foul*, signifiant à la fois «idiot, fou», «hideux, laid, répugnant» et «vicieux, mauvais» (MED, OED).

L'analyse du binôme synonymique permet d'expliquer en partie ce traitement particulier de *laid*. En effet, la moitié des occurrences présente la traduction anglaise *lewde* (II.1.a et d). Or, cette traduction est utilisée pour traduire tant *lai* «laïc» que *laid* «laid» dans notre texte

¹² Nous avons consulté les ouvrages suivants: TL, AND2, FEW, Gdf, TLF (rubrique étymologique).

¹³ Cf. note ci-dessus.

(II.2.a), et possède en effet un sémantisme assez large comprenant ces deux sèmes (II.3). De plus, l'étymologie de cette forme semble problématique: la lexicographie anglaise ne tranche donc pas pour l'homonymie mais les deux sens sont considérés comme attachés à seul mot et classés sous une même entrée (MED, OED). Un écho à ce phénomène existe en français et se trouve dans la paire *lai* («laïque, illettré» < LAICUS) et *laid* («hideux, etc....» < germ. *Leid*). L'homonymie semble donc trouver pour notre traducteur un parallèle en français, ce qui peut expliquer le calque sémantique, *laid* prenant ainsi le sens qui lui manque, celui d'«idiot, stupide».

III. Conter

Le verbe *conter* (< COMPUTARE) apparaît dans ce texte avec les sens de «calculer» et «narrer»¹⁴. Cette forme *conter* est employée jusqu'en moyen français pour ces deux sens qui ne se distinguent dans la graphie qu'à partir du XVI^e siècle, où l'emprunt savant *compter* remplace la forme héréditaire pour le sens de «calculer». Dans notre corpus, le contexte permet dans la plupart des cas de différencier les sens en «calculer; faire les comptes» (*conter1*) et «faire le récit de ; relater» (*conter2*). Les traducteurs de BVV et AI font d'ailleurs la différence, même si les choix ne sont pas les mêmes: BVV: *acount / reken*, AI: *reken / tell*. Notre traducteur, quant à lui, ne considère le sème de narration que lorsque la forme est dérivée (*racontours*, III.1.f), substantivée (*les conte*, III.1.f), ou que le contexte phraséologique est explicite (*conter des nouvelles*, III.1.f) –auquel cas il fait appel à un binôme synonymique: *computant (narrant)* afin de lever l'ambiguïté.

Il semble donc y avoir une spécialisation de sens pour lui uniquement lorsque celles-ci sont précisées morphologiquement ou syntagmatiquement, et donc peut-être plus facilement identifiables.

6. Conclusion

Pour une première conclusion quant au traitement lexical qui apparaît dans ce texte, nous pouvons observer un dialogue entre le français et les deux autres langues qui composent la situation triglossique de l'Angleterre au Moyen Âge. Les similitudes et dissemblances qui existent entre les trois langues sont non seulement utilisées dans le procédé didactique afin de permettre l'acquisition du français par le biais de la traduction, mais jouent aussi un rôle dans la réception de cette langue par la reconnaissance du contenu sémantique des mots, puisque celle-ci s'appuie sur une similitude intra- ou interlinguistique avec d'autres formes connues, parfois au mépris de différences morphologiques ou formelles.

De manière générale, c'est un schéma linguistique anglo-normand datant du XV^e siècle qui guide la plume et la réflexion de notre traducteur (Nissille 2005), réflexion elle-même guidée par la reconnaissance instinctive des formes fondée sur sa propre expérience linguistique et sur des connaissances obtenues par le biais d'un enseignement scolaire. Ce dernier doit certainement être considéré comme prenant fortement appui sur l'exemple, comme pourrait l'indiquer l'absence de manuels théoriques traitant des structures de la langue française à cette époque¹⁵.

¹⁴ Ces sens sont déjà attestés en latin médiéval (906 ds DU CANGE t. 2, p. 473a).

¹⁵ La première tentative de réflexion théorique sur le français est le *Donait françois* de John Barton datant du début du XV^e siècle.

Ainsi, et même si cette évaluation de la maîtrise de la langue est relative au traducteur seul, les conclusions que nous pouvons tirer de ces observations peuvent être représentatives non seulement des tensions issues de la situation complexe de l'ancien français dans ses différents paramètres diastratiques, diatopiques et diachroniques (systèmes en concurrence, formes polyvalentes. etc.) (BURIDANT 1996 : 96, 111) mais aussi des forces et faiblesses de l'enseignement du français à cette époque en Angleterre.

Nous pouvons d'ailleurs mettre ces considérations en rapport avec les autres manuels conservés de cette époque, parmi lesquels bon nombre se font l'écho des problèmes d'homonymie et d'équivalence entre les langues.¹⁶

Nous pouvons notamment citer à ce propos les leçons de l'*Orthographia Gallica* qui débute le manuscrit Oxford Magdalen 188, que ce soit au sujet de la synonymie:

L88. Item habentur diversa verba gallica pro isto verbo anglico «breke» : fruschez chaud payn ; bebrusez l'os ; rumpez la corde ; enfraignez covenaut ; depessez la hanap.

L89. Item pro «blowe» : ventulez od le vent ; corneiez od le corn ; soufflez de bouche. (JOHNSTON 1987: 18)

ou de la paronymie:

L86. Item habetur diversitas inter apprendre, prendre et reprendre ; oez, oeps ; vys et huys ; kynil et kenil.

L90. Item habetur diversitas inter estreym (strawe) et estreyne (hansel). (JOHNSTON 1987: 18)

Les préceptes de l'*Orthographia Gallica* mettent donc en garde théoriquement contre les problèmes illustrés en pratique dans l'exercice de traduction dont il est question dans cette analyse.

Ainsi, et d'un point de vue plus général, il est possible d'observer «en direct» un scribe confronté à la *varietas* qui ne permet pas l'application automatique de connaissances partielles. Si cette ambiguïté fournit à l'auteur médiéval l'énorme liberté de jouer sur les formes, elle n'en n'est que plus délicate pour le traducteur en face d'un modèle qui lui échappe en partie.

¹⁶ Voir Rothwell 1994, au sujet des homonymes dans le *Treitz* de Walter de Bibbesworth.